

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
Université Mustapha Stambouli de Mascara



وزارة التعليم  
العالي و البحث العلمي  
جامعة مصطفى اسطنبولي معسكر  
مديرية الجامعة

*Le Rectorat*

N° 033/U.M/19

## Procès verbale du Conseil de Direction de l'Université

En l'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre, à huit heures trente, s'est réuni le Conseil Direction de l'Université, sous la présidence du professeur Samir BENTATA, Recteur de l'Université, pour étudier l'ordre du jour suivant :

1. Le Site web ;
2. Bilan des inscriptions des nouveaux bacheliers et des réinscriptions de l'année universitaire 2019 - 2020 ;
3. Préparation de la rentrée universitaire 2019 - 2020 ;
4. Calendrier de l'année universitaire 2019 - 2020 ;
5. Directives relatives aux traitements des listes des candidats à la formation du second cycle master ;
6. Assurance qualité ;
7. Préparation des concours de doctorat de l'année universitaire 2019 - 2020 ;
8. Laboratoires de recherche ;
9. Présentation et validation du plan d'action du Vice-rectorat des relations extérieures pour l'année 2019 - 2020 ;
10. Bilan et perspectives des conventions nationales et internationales ;
11. Bilan des opérations d'équipements et situation de l'exécution des différents marchés ;
12. Bilan des mutations des enseignants ;
13. Divers.

Etaient présents madame et messieurs :

- ADNANE Ahmed, Vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycle, de la formation continue et les diplômes et la formation supérieure de la graduation ;
- BENMERIEM Khaled, Vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, d'habilitation, de la recherche scientifique ;
- CHENINI Abderrahmane, Vice-recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques ;
- GHRIS Larbi, Vice-recteur chargé du développement, de la prospective et de l'orientation ;

- MOUKRAENTA Bakhta, Doyenne de la faculté des sciences humaines et des sciences sociales (FSHSS) ;
- MESSAOUDI Rachid, Doyen de la faculté de droit et sciences politiques (FDSP);
- BELABID Lakhdar, Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie (FSNV) ;
- TCHIKO Faouzi, Doyen de la faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion (FSECG) ;
- BOUCHEKARA Mohamed, Doyen de la faculté des sciences et technologie (FST) ;
- SEDDAR Noureddine, Doyen de la faculté des lettres et des langues (FLLA) ;
- DEBAKLA Mohammed, Vice-doyen de la faculté des sciences exactes (FSE) ;

Etait absent Messieurs :

- BETTOUMI Benaoumeur, Secrétaire général de l'Université (absence justifiée) ;
- YAHAOUI Ahmed, Doyen faculté des sciences exactes (absence justifiée).

### **1<sup>er</sup> Point : Le site web de l'université**

Après avoir rappelé l'importance qu'accorde le ministère de tutelle au site web des universités, en tant qu'outil majeur de la communication, tout en précisant que, pour améliorer et rehausser l'image de l'université de Mascara, une nouvelle configuration, plus dynamique, du site web a été conçue et mise en application, Mr le Recteur a mis en exergue deux contraintes, qui doivent impérativement être prise en charge dans un délais très court, à savoir :

- La contrainte du contenu ;
- La contrainte des langues.

En ce qui concerne la première contrainte, celle du contenu, après débat, il a été décidé ce qui suit :

- a) Madame et messieurs les doyens sont tenus de transmettre toutes les informations relatives aux activités pédagogiques et scientifiques de leur faculté respectives réalisées et à réaliser et toutes informations utiles pour la communauté universitaire au webmaster. Pour se faire, ils doivent désigner le Vice-doyen chargé de la post graduation, pour jouer le rôle d'interface entre la faculté et le webmaster. Par ailleurs, ils doivent instruire tous leurs collaborateurs (Vice-doyens, chefs de départements, secrétaire général de la faculté et enseignants) à transmettre toutes les informations utiles et nécessaire au bon déroulement des activités de la faculté au Vice-doyen chargé de la post graduation, qui se chargera de les faire parvenir au webmaster en temps utile. Enfin, ils sont tenus d'informer Mr le Recteur des dispositions prises en ce sens, en lui transmettant les informations à son adresse e-mail : [recteur@univ-mascara.dz](mailto:recteur@univ-mascara.dz) ;
- b) Madame et messieurs les doyens sont tenus d'élaborer une carte de formation de leur faculté (licence, master et doctorat), dans les trois (03) langues : Arabe, Français et Anglais, qui décrit les objectifs de chaque offre de formation, son programme, son contenu, son volume horaire ainsi que ses débouchés. Cette carte de formation doit être affichée sur le site web de la faculté concernée. Pour se faire chaque équipe de formation est tenu de faire parvenir toutes ces informations à leurs responsables hiérarchiques (chefs de départements) dans un délai d'un (01) mois maximum. Cette carte de formation doit être finalisée et mise sur le site web des facultés respectives, au plus tard, la fin du mois de novembre 2019.
- c) Mesdames et messieurs les Vice-doyens chargés de la post graduation sont instruits de communiquer au webmaster du site de l'université toute activité organisée par leur faculté respectives, telle que : appel à communication pour participation dans une manifestation

scientifique dûment autorisée, avis de soutenance de thèse de doctorat, avis de soutenance habilitation universitaire.

- d) Les enseignants rattachés aux différentes facultés sont tenus de renseigner leur page perso sur le site de l'université, dans un délai d'un mois, au plus tard la fin du mois d'octobre 2019. Tout enseignant, qui ne s'inscrit pas dans cette dynamique de numérisation et, donc, n'ayant pas obtempéré à cette instruction, verra sa prime de rendement impactée.
- e) Le webmaster est tenu de faire une prospection, en analysant les sites web des universités leaders dans le monde. Le but de cette prospection est de mettre en évidence les carences en information, qui doivent être comblées par les différentes structures de l'université. Il lui est demandé, en outre, d'ouvrir une fenêtre, dans le site web, réservée à tous les textes réglementaires qui doivent être communiqués à la communauté universitaire.
- f) Les directeurs des laboratoires sont tenus de renseigner la page web réservée à leur laboratoire.

En ce qui concerne la seconde contrainte, celle des langues, et compte tenu du peu d'information en langue anglaise, après débat, il a été décidé ce qui suit :

- a) Chaque faculté est tenue de traduire toutes les informations, à mettre sur son site web et/ou sur celui de l'Université, en langue anglaise et langue française pour toute information en langue arabe et en langue anglaise pour toute information rédigée en langue française.
- b) Pour la traduction des informations, les facultés sont tenues, en premier lieu, de recourir aux enseignants qui leurs sont rattachés et qui maîtrisent les langues anglaise et française. A défaut, elles doivent solliciter les enseignants des départements de langue française et de langue anglaise de la Faculté des lettres et des langues étrangères de l'Université. Mr le Doyen de cette faculté veillera à l'application de cette décision.
- c) Les facultés sont tenues de mettre en application cette décision relative à la traduction des informations dès à présent.

## **2<sup>ème</sup> Point : Bilan des inscriptions des nouveaux bacheliers et des réinscriptions de l'année universitaire 2019 – 2020**

Suite à la présentation de Mr le Vice-recteur en charge de la pédagogie, le bilan des inscriptions, pour l'année universitaire 2019 – 2020, des nouveaux bacheliers se présente de la manière suivante :

### **Statistique globale des inscriptions des nouveaux bacheliers par Domaine/Filière pour l'année universitaire 2019 – 2020**

Domaines	Filières	Total	Validés	pourcentage
Lettres et Langues Etrangères	langue française	347	155	45 %
Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales	sciences économiques, de gestion et commerciales	777	725	93 %
Sciences de la Matière	sciences de la matière	42	35	83 %

Sciences et Technologies	sciences et technologies	756	662	88 %
Sciences Humaines et Sociales	sciences humaines	89	84	94 %
Lettres et Langues Etrangères	langue anglaise	360	257	71 %
Arts	arts	37	32	86 %
Sciences de la Nature et de la Vie	sciences de la nature et de la vie	499	473	95 %
Droit et Sciences Politiques	droit	835	559	67 %
Sciences Humaines et Sociales	sciences sociales	322	305	95 %
Mathématiques et Informatique	mathématiques et informatique	221	179	81 %
Langues et Littérature Arabes	langue et littérature arabes	391	371	95 %
Sciences de la terre et de l'Univers	géologie	68	32	47 %
<b>Total</b>		<b>4744</b>	<b>3869</b>	<b>81,55%</b>

Il y a lieu de remarquer que 875 étudiants n'ont pas validé leur inscription. Toutefois, une vérification des services de scolarité doit être faite avant d'arrêter le chiffre final et définitif des nouveaux inscrits.

Par ailleurs le nombre provisoire d'étudiants transférés vers d'autres établissements universitaires, pour cette année universitaire, est de 112 étudiants. Quant au nombre d'étudiants transférés, en interne, leur total provisoire est de : 96 étudiants. Le tableau ci-après indique le mouvement des étudiants, transférés en interne, par domaine.

#### Statistiques des transferts Interne

DOMAINE	FILIERE	Nombres
Sciences de la Nature et de la Vie	/	11
Droit et Sciences Politiques	Droit	20
	Sciences Politiques	00
Sciences et Technologies	/	08

<b>DOMAINE</b>	<b>FILIERE</b>	<b>Nombres</b>
<b>Mathématiques et Informatique</b>	<b>/</b>	<b>03</b>
<b>Sciences de la terre et de l'Univers</b>	<b>/</b>	<b>00</b>
<b>Langues et Littérature Arabes</b>	<b>/</b>	<b>06</b>
<b>Sciences Humaines et Sociales</b>	<b>Sociales</b>	<b>11</b>
	<b>Humaines</b>	<b>01</b>
<b>Lettres et Langues Etrangères</b>	<b>Français</b>	<b>03</b>
	<b>Anglais</b>	<b>05</b>
<b>Arts</b>	<b>/</b>	<b>00</b>
<b>Sciences Economiques, de la Gestion et Sciences Commerciales</b>	<b>/</b>	<b>27</b>
<b>Sciences de la Matière</b>	<b>/</b>	<b>01</b>
<b>Total</b>		<b>96</b>

### **3<sup>ème</sup> Point : Préparation de la rentrée universitaire 2019 - 2020**

Mr le Recteur a fait remarquer à madame et messieurs les Doyens que le jour de la reprise, le 03 septembre 2019, certains chefs de département ainsi que certains responsables administratifs n'étaient à leur poste, alors que les enseignants, qui se sont déplacés de loin pour certains, se sont présentés à partir de 8h 30 pour signer leur reprise. De tels comportements, déplorables, sont injustifiables et indignes des responsables en charge des différentes structures administratives. Des mesures seront prises à l'encontre de tels comportements dorénavant.

Dans le cadre de ce point, les Doyens sont instruits de bien préparer la rentrée des étudiants et des enseignants. Pour se faire, ils doivent s'assurer que toutes les conditions (hygiène, électricité, chauffage, tables et chaise en quantité suffisante) soient réunies pour l'utilisation des espaces pédagogiques (amphithéâtres, salles de TD, laboratoires pédagogiques), sans oublier l'entretien des espaces verts qui sont rattachés à leurs facultés respectives.

Par ailleurs, ils doivent s'assurer que les emplois du temps ainsi que les listes des étudiants par section et par groupe de TD et TP soient clairement affichées, pour assurer une bonne prise en charge de tous les étudiants et des premières années de manière particulière.

Monsieur le Recteur a rappelé aux Doyens que l'administration doit respecter scrupuleusement les attributions et les prérogatives pédagogiques, définis par les textes réglementaires, des équipes de formation, notamment en ce qui concerne la répartition des modules. Il a précisé que cette tâche (répartition des modules) incombe aux équipes de formation et la préparation de l'emploi du temps relève des tâches des chefs de département et/ou du Vice-doyen en charge des études. Le contrôle de la légalité réglementaire des décisions des équipes de formation relève de l'administration.

Par ailleurs, il a rappelé que tout enseignant ayant assuré un module cinq (05) années consécutives ne peut en aucun cas continuer à l'enseigner au-delà de ces cinq (05) années. Il est tenu de choisir un autre module.

Enfin, suite à la défaillance de certains responsables administratifs au sein de certaines facultés, Mr le Recteur a décidé de mettre fins à leur fonction, dès que la phase de lancement de l'année universitaire sera clôturée et procédera à la nomination de nouveaux responsables.

#### **4<sup>ème</sup> Point : Calendrier de l'année universitaire 2019 - 2020**

Les membres du Conseil de Direction de l'Université ont arrêté le calendrier universitaire 2019 – 2020 comme suit :

- La rentrée universitaire pour les premières années : 22 septembre 2019 ;
- La rentrée universitaire pour les premières années master : 29 septembre 2019
- Les examens des semestres impairs : du 05 au 16 janvier 2020 ;
- Début des cours des semestres pairs : 19 janvier 2020 ;
- Début des TD et TP des semestres pairs : 26 janvier 2020 ;
- Les examens des rattrapages des semestres impairs : du 14 au 19 mars 2020 ;
- Les examens des semestres pairs : du 17 au 28 mai 2020 ;
- Les examens de rattrapages des semestres pairs : du 04 au 18 juin 2020 ;
- Délibérations finales : 25 juin dernier délais ;
- Soutenance des mémoires : du 17 mai au 18 juin 2020.
- Cérémonie de clôture de l'année universitaire : le 04 juillet 2020.

#### **5<sup>ème</sup> Point : Directives relatives aux traitements des listes des candidats à la formation du second cycle master**

Mr le Recteur a rappelé la nécessité d'appliquer scrupuleusement la circulaire n°02 de Mr le Ministre en ce qui concerne l'affectation des candidats aux formations de second cycle (master).

Pour se faire, une réunion doit être organisée entre la commission chargée d'étudier les demande d'inscription en master et les candidats pour leur expliquer les critères d'acceptation de la demande, d'une part, et pour assurer la transparence dans le processus d'affectation des

candidats vers les différentes formations, d'autre part. Un procès-verbal de réunion doit être établi, comprenant la liste des candidats présents, les membres de la commission présents ainsi que les listes des candidats retenus par formation.

Mr le Recteur a rappelé que les candidats, ayant été exclus suite à une décision du conseil de discipline au cours de leur formation en premier cycle, ne peuvent être en aucun cas être retenus pour suivre des formations en master. Ceux qui ont eu un avertissement ou un blâme, leur acceptation est sujette à une décision de grâce délivrée par Mr le Recteur.

En ce qui concerne, la Faculté des Lettres et des Langues Etrangères, une réunion sera programmée pour arrêter les nombres de places pédagogiques par spécialité de master, avant la validation des listes des candidats retenus. Cette réunion, qui aura lieu le 22 septembre 2019, sera présidée par Mr le Recteur et regroupera messieurs le Doyen de la Faculté, le Vice-doyen et les Chefs de départements, en présence de Mr le Vice-recteur en charge de la pédagogie.

Après débat, le nombre de places pédagogiques, offertes par spécialité de master, validé par les membres du Conseil de Direction de l'Université est comme suit (voir tableau n° 01 en annexe).

#### **6<sup>ème</sup> Point : Assurance qualité**

Compte tenu de l'importance de cet aspect pour la direction de l'Université, il a été décidé d'organiser une séance du Conseil de Direction pour traiter ce point.

Par ailleurs, madame et messieurs les Doyens sont instruits, pour ceux qui ne l'ont pas fait, d'établir les décisions de nomination des membres de la cellule qualité de leur faculté, sur la base des propositions des responsables des cellules qualité assurance respectifs.

Une séance de travail, avant la tenue de la réunion du Conseil de Direction, entre Mr le Vice-recteur en charge de la pédagogie et les responsables des cellules assurance qualité, sera organisée, pour faire le bilan de leurs activités. Un rapport de synthèse doit parvenir à Mr le Recteur avant la réunion de ce Conseil.

#### **7<sup>ème</sup> Point : Préparation des concours d'entrée au doctorat.**

Suite à la présentation des données suivantes, relatives aux formations doctorales, par Mr le Vice-recteur en charge de la post graduation :

Il est constaté que le nombre total de formations doctorales ouvertes pour l'année universitaire 2019 – 2020 est de 10 formations, totalisant 101 postes de doctorat.

**Total nombre de formations doctorales de l'Université**

	<b>Nombre de formation</b>	<b>Nombre de spécialités</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Dossiers acceptés</b>
<b>2018-2019</b>	21	59	186	6170	2242
<b>2019-2020</b>	10	30	101	-	-

La répartition de ce nombre de formations doctorales par faculté est comme suit :

**Pour Faculté des Sciences de la nature et de la vie**

	<b>Nombre de formation</b>	<b>Nombre de spécialités</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Nombre de Candidats</b>
<b>2018-2019</b>	4	9	30	260
<b>2019-2020</b>	3	4	18	-

**Pour Faculté des Sciences de droit et sciences politiques**

	<b>Nombre de formation</b>	<b>Nombre de spécialités</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Nombre de Candidats</b>
<b>2018-2019</b>	1	3	9	129
<b>2019-2020</b>	1	3	9	-

**Pour Faculté des Sciences exactes**

	<b>Nombre de formation</b>	<b>Nombre de spécialités</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Nombre de Candidats</b>
<b>2018-2019</b>	4	12	36	356
<b>2019-2020</b>	1	3	9	-

Pour Faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion

	Nombre de formation	Nombre de spécialités	Nombre de postes	Nombre de Candidats
2018-2019	3	10	30	171
2019-2020	4	15	45	-

Pour Faculté des sciences et technologie

	Nombre de formation	Nombre de spécialités	Nombre de postes	Nombre de Candidats
2018-2019	3	6	24	305
2019-2020	3	5	20	-

Il y a lieu d'observer que sur sept (07) facultés, deux facultés n'ont pas proposé l'ouverture de formations doctorales, à savoir la faculté des sciences sociales et humaines et celle des lettres et des langues étrangères, pour l'année universitaire 2019 – 2020.

Après débat, le planning suivant des opérations de préparation et de conduite des concours d'entrée aux formations doctorales est adopté :

- **Du Dimanche 15 au lundi 23 septembre 2019** : Dépôts des candidatures
- **Jeudi 19 septembre 2019** : réunion de la post graduation pour l'établissement d'un guide de procédure de déroulement des épreuves ;
- **Dimanche 22 septembre 2019** : réunion, présidée par Mr le Vice-recteur en charge de la post graduation avec les Vice-doyens de la post graduation et les responsables des comités de formation doctorale ;
- **Du jeudi 26 septembre au lundi 30 septembre 2019** : traitement des dossiers de candidature par les Vice-doyens de post graduation ;
- **Du jeudi 26 septembre au lundi 30 septembre 2019** : réunion des Vice-doyens de la post graduation, des responsables des comités de formation doctorale, chefs de départements et les comités de préparation des sujets du concours ;
- **Du mardi 1<sup>er</sup> octobre au jeudi 04 octobre 2019** : réunion des Vice-doyens de la post graduation avec les responsables des cellules de codage ;
- **Du mardi 1<sup>er</sup> octobre au jeudi 04 octobre 2019** : traitement des dossiers de candidature par les comités de formation doctorale ;
- **Du mardi 8 octobre au mercredi 9 octobre 2019** : traitement des recours par les Vice-doyens de la post graduation et les comités de formation doctorale ;
- **Du samedi 05 octobre au mercredi 09 octobre 2019** : réunion des commissions du concours avec les Doyens pour mettre au point la logistique nécessaire au bon déroulement des différents concours ;

- **Le jeudi 10 octobre 2019** : publication des listes définitives des candidats retenus pour le concours ;
- **Du jeudi 10 octobre au samedi 19 octobre 2019** : réunion des comités de corrections avec les Vice-doyens ou les Chefs de départements ;
- **Le samedi 26 octobre 2019** : Concours ;
- **Du dimanche 27 octobre au jeudi 31 octobre 2019** : opérations de codage, de corrections, de décodage et des délibérations ;
- **Dimanche 03 novembre 2019** : validation des résultats des concours par les Conseils Scientifiques des Facultés.

### **8<sup>ème</sup> Point : Laboratoires de recherche.**

Madame et messieurs les Doyens sont instruits d'organiser une réunion avec mesdames et messieurs les directeurs de laboratoire de recherche pour leur expliquer les nouvelles directives de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique. Dans ce cadre, ils sont tenus de faire le suivi des activités des laboratoires de recherche et ce conformément à la réglementation récemment promulguée.

Suite à ces réunions, une réunion, présidée par Mr le Recteur en présence de Mr le Vice-recteur chargé de la recherche scientifique, sera programmée avec les directeurs de laboratoire de recherche.

Suite aux affectations des laboratoires de recherche dans les nouveaux locaux, dédiés à la recherche, tous les doctorants rattachés à ces laboratoires doivent obligatoirement libérer les laboratoires pédagogiques, avant le 30 septembre 2019 dernier délai. Messieurs les Doyens concernés doivent veiller à l'application de cette décision.

### **9<sup>ème</sup> Point : Validation du plan d'action du Vice-rectorat en charge des relations extérieures.**

Après présentation du plan d'action, pour l'année universitaire 2019 – 2020, par Mr le Vice-recteur chargé des relations extérieures, qui s'articule autour de deux objectifs stratégiques majeurs, inscrits dans le plan stratégique de développement de développement de l'université, à savoir :

- A – le développement du partenariat à l'international ;
- B – la promotion et l'incitation de création de start up par les étudiants,

le Conseil de Direction a validé les objectifs et les actions suivants :

#### **9 - I - Objectifs opérationnels**

Ces deux (02) objectifs stratégiques seront atteints à travers la réalisation des objectifs opérationnels ci-après :

1. Mettre en place trois (03) programmes ICM (Erasmus+) pour les doctorants, au minimum, pour l'année universitaire 2020 - 2021 ;
2. Participer dans deux (02) programmes CBHE, en tant que partenaire dans le prochain call ;

3. Proposer quatre (04) projets dans le cadre du programme PRIMA ;
4. Participer dans un (01) projet H2020, dans le prochain appel ;
5. Proposer 07 candidatures de doctorants pour le programme profasB+ et 10 candidatures pour le programme PNE ;
6. Relancer le programme de formation pour la création de start up, programme intitulé : « The start up is you », l'objectif est de retenir 20 start up.

### **9 - II - Actions à mettre en œuvre**

La réalisation de ces six (06) objectifs opérationnels ne pourra se faire qu'à travers les actions suivantes :

#### **9 - II - 1 – Pour l'objectif ICM**

Démarcher les universités européennes dès maintenant. A l'heure d'aujourd'hui nous avons envoyé des e-mails d'intentions à plus d'une dizaine d'universités européennes. L'objectif est de démarcher 50 établissements universitaires, d'ici la fin du mois de septembre 2019.

Il y a lieu de souligner que durant l'année universitaire écoulée (2018 – 2019), trois dossiers ont été déposés. Les résultats de l'évaluation par la commission européenne doivent être promulgués courant septembre 2019, au plus tard début octobre 2019.

#### **9 - II - 2 – Pour les objectifs CBHE, PRIMA et H2020**

La réalisation de ces trois (03) objectifs est tributaire de la participation des enseignants et des équipes de recherche, des différents laboratoires de recherche.

Pour susciter leur adhésion et leur participation dans ces différents programmes, des séminaires doivent être programmés dans les différentes facultés, à partir de la première quinzaine du mois d'octobre 2019. Les buts de ces séminaires sont doubles :

- En premier lieu : la présentation de ces différents programmes ;
- En second lieu : l'incitation des chercheurs à proposer des projets et à rechercher des partenaires pour leur mise en place.

#### **9 - II - 3 – Pour l'objectif Profas B+ et PNE**

Pour susciter les doctorants enseignants et les doctorants non-salariés à candidater pour ces bourses, des journées d'information seront organisées à travers les sept (07) facultés et les 19 laboratoires de recherche.

Le but de ces journées d'information est de présenter les deux programmes et d'expliquer les procédures. Ces journées d'information seront programmées à partir du début du mois de novembre 2019.

#### **9 - II - 4 – Pour l'objectif Start up**

Pour relancer le programme de formation pour la création de start up, il a été convenu avec le responsable du projet de :

- lancer l'appel à candidature dans le site de l'université, pour que les étudiants de licence et de master participent dans le projet « The next start up is you » dès la première semaine du mois d'octobre ;
- Démarrer la formation début du mois de novembre ;
- Sélectionner les projets début janvier 2020.

Il y a lieu de faire remarquer que la réussite ce programme est tributaire de la mise à la disposition de l'équipe en charge du programme un espace, suffisamment grand, équipé de moyens (équipements de bureaux, ordinateurs, imprimantes, ligne de téléphone, etc.), afin que les porteurs de projets puissent travailler et murir leurs idées.

### **10<sup>ème</sup> Point : Bilan et perspectives des conventions nationales et internationales.**

Après présentation du bilan des conventions nationales et internationales en vigueur, par Mr le Vice-recteur en charge des relations extérieures et de la coopération ci-après, les directives suivantes ont été données par Mr le Recteur :

#### **10 - I - Conventions bilatérales internationales en vigueur**

1 – Convention, signée le 21 février 2019, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Ecole de Technologie Supérieure (Québec – Canada). Cette convention a pour finalité de :

- Promouvoir la formation, la recherche, les échanges d'idées, d'enseignants et d'étudiants ;
- Réalisation d'activités de coopération scientifique, technique, et expérimentale relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- Organisation conjointe de séminaires ou de colloques.

2 – Convention de partenariat, signée le 20 février 2018, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Institut Euro-méditerranéen de l'Environnement et des Energies Renouvelables (I3ER) de l'Université de Valenciennes (France), d'une durée de deux (02) ans. Cette convention a pour finalité de :

- L'échange d'étudiants et d'enseignants chercheurs, dans le cadre de la mobilité scientifique ;
- La mise en place de thèses en cotutelle ;
- L'organisation de manifestations scientifiques communes.

3 – ~~Accord-cadre de coopération, signée le 20 janvier 2019, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Université de Sousse (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse) (Sousse - Tunisie), d'une durée de cinq (05) ans. Cette convention a pour finalité :~~

- L'échange d'étudiants et d'enseignants chercheurs, dans le cadre de la mobilité scientifique ;
- La mise en place de thèses en cotutelle ;
- L'organisation de manifestations scientifiques communes.

4 - Convention, signée le 15 janvier 2019, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Université d'Evry Val d'Essonne (Evry – France). Cette convention a pour finalité de :

- Promouvoir la formation, la recherche, les échanges d'idées, d'enseignants et d'étudiants ;
- Contribuer au renforcement de la formation par la recherche scientifique notamment en master et en doctorat, à travers l'échange d'étudiants ;
- Œuvrer pour la mise en place de projets des programmes Erasmus+.

5 – Accord-cadre de coopération, signée le 29 septembre 2017, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse – France), d'une durée de cinq (05) ans. Cette convention a pour finalité l'approfondissement des relations de coopération scientifique dans des thématiques de recherche communes et de développer les échanges pédagogiques et culturels, à travers :

- La coopération dans le domaine de la recherche scientifique ;
- La direction de thèses en cotutelle ;
- L'organisation conjointe de missions, stages, séminaires et colloques ;
- L'échange de documents et d'équipements scientifiques à des fins de recherche ;
- L'échange de chercheurs et de doctorants dans le cadre de leur activité de recherche ;
- L'échange d'étudiants ;
- L'échange d'enseignants ;
- Les activités de formation en partenariat.

6 – Convention cadre de coopération, signée 01 décembre 2016, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Université d'Artois (Arras – France), d'une durée de cinq (05) ans. Cette convention a pour but de faciliter et encourager la coopération interuniversitaire entre les deux établissements, à travers :

- L'échange réciproque d'étudiants ;
- L'échange réciproque d'enseignants et d'enseignants chercheurs ;
- La mise en place de doubles diplômes ;
- Collaboration à des projets de recherche sur thèmes communs ;
- Organisation commune de manifestations scientifiques ;
- Codirection de mémoires et cotutelle de thèses ;
- Publication communes et échanges de documentation et de publications ;
- La formation des responsables administratifs et de bibliothèque

7 – Accord-cadre de coopération, signée le 03 mars 2015, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara (Faculté des sciences et Technologie) et les Hautes Etudes d'Ingénieur (Lille – France), d'une durée de cinq (05) ans. Cet accord a pour finalité le développement de relations de coopération scientifique et l'enrichissement culturel, par les activités suivantes :

- L'échange d'étudiants de graduation et de post-graduation ;
- L'échange d'enseignants chercheurs ;
- L'échange de méthodes d'enseignement, de ressources pédagogiques, et de publications d'intérêt commun ;

- L'échange de personnel administratif.

8 – Deux (02) conventions dans le cadre du protocole d'accord « Mevlana exchange programme » :

- La première entre l'université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Université Dokuz Eylul (Turquie), signée le 02 juin 2014, pour une durée de cinq (05) ans, portant sur un échange d'étudiants de la faculté des sciences sociales et humaines ;
- La seconde entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Université d'Uludag (Turquie), signée le 12 février 2016, pour une durée de cinq (05) ans, portant sur un échange d'étudiants de la faculté des sciences sociales et humaines ;

Il y a lieu d'observer qu'une convention avec l'Université de Malaga (Espagne) a expiré le 18 mars 2019. De ce fait, il serait intéressant de voir la possibilité de la renouveler. Cet accord-cadre de coopération, signée le 19 mars 2014 entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Université de Málaga (Espagne) pour une durée de cinq (05) ans, avait pour finalité le développement de relations de coopération scientifique et l'enrichissement culturel, par les activités suivantes :

- L'échange d'enseignants, de chercheurs et de personnel administratif ;
- L'échange d'étudiants du 1<sup>er</sup> cycle, du 2<sup>ème</sup> cycle et du 3<sup>ème</sup> cycle ;
- La direction de thèses en cotutelle ou en co-encadrement ;
- Projets conjoints de recherche, d'enseignement ou de formation ;
- L'organisation conjointe de manifestations scientifiques ;
- L'échange de publications, de documentations académiques et d'autres informations à des fins de recherche ;
- La promotion d'autre type de coopération d'intérêt mutuel.

## **10 - II - Conventions avec établissements de recherche et d'enseignement supérieur, institutions administratives et opérateurs économiques en vigueur**

### **10 – II - 1 – Avec les institutions administratives**

1 – Convention, signée le 16 avril 2019, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et la Direction des transmissions de la Wilaya de Mascara, d'une durée de trois (03) ans. Cette convention a pour but de :

- Promouvoir la formation de qualité des étudiants à travers l'organisation de stages d'étude à leur profit au sein de la direction ;
- Prendre en charge la formation du personnel de la direction, par l'organisation des cycles de perfectionnement.

2 - Convention, signée le 31 octobre 2017, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et la Direction des travaux publics de la Wilaya de Mascara, d'une durée de trois (03) ans. Cette convention a pour but de :

- Promouvoir la formation de qualité des étudiants à travers l'organisation de stages d'étude à leur profit au sein de la direction ;

- Prendre en charge la formation du personnel de la direction, par l'organisation des cycles de perfectionnement.

3 - Convention, signée le 31 octobre 2017, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et la Conservation des forêts de la Wilaya de Mascara, d'une durée de trois (03) ans. Cette convention a pour but de :

- Promouvoir la formation de qualité des étudiants à travers l'organisation de stages d'étude à leur profit au sein de la direction ;
- Prendre en charge la formation du personnel de la direction, par l'organisation des cycles de perfectionnement.

4 - Convention, signée le 31 octobre 2017, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et la Direction de la culture de la Wilaya de Mascara, d'une durée de trois (03) ans. Cette convention a pour but de :

- Promouvoir la formation de qualité des étudiants à travers l'organisation de stages d'étude à leur profit au sein de la direction ;
- Prendre en charge la formation du personnel de la direction, par l'organisation des cycles de perfectionnement.

Il y a lieu d'étudier la possibilité de renouveler la convention, d'une durée d'une (01) année, qui a expiré le 09 avril 2019, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Agence Nationale de l'Emploi (Agence de la Wilaya de Mascara). Cette convention avait pour but de :

- Accompagner les impétrants de l'Université de Mascara dans la réalisation de leur projet professionnel ;
- Accompagner les impétrants pour leur placement au sein des organismes employeurs.

## **10 – II - 2 – Avec les opérateurs économiques**

1 - Convention, signée le 09 mai 2018, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Entreprise Algérie Télécom SPA (Direction opérationnelle de Mascara), d'une durée de trois (03) ans. Cette convention a pour but de :

- Promouvoir la formation de qualité des étudiants à travers l'organisation de stages d'étude à leur profit au sein de l'entreprise ;
- Organisation par l'Université des cycles de perfectionnement aux personnels de l'entreprise.

2 - Convention, signée le 09 mai 2018, entre l'Université Mustapha Stambouli de Mascara et l'Eurl Amirelec, d'une durée de trois (03) ans. Cette convention a pour but de :

- Promouvoir la formation de qualité des étudiants à travers l'organisation de stages d'étude à leur profit au sein de l'entreprise ;
- Organisation par l'Université des cycles de perfectionnement aux personnels de l'entreprise.

- HABALI Habib, génie civil ;
- FILLOUSS Samir, biologie ;
- Corps de maîtres de conférences classe B (02 postes):
  - BELGUENDOZ Nadia, sociologie, au lieu d'un poste de maître assistant classe A, archéologie ;
  - CHAÏDA sofiane, lettre arabe ;
- Corps des maîtres de conférences classe A
  - CHEIKH Abdelbaki, Génie civil.

### 13<sup>ième</sup> Point : Divers

Suite à certaines dysfonctionnement constatés, madame et messieurs les Doyens sont instruits d'établir les bons de commande pour l'acquisition des billets de transports sur la base de délivrance d'une copie de la décision de stage de perfectionnement à l'étranger dûment signée.

Toute inscription dans une formation est tributaire de la présentation d'une attestation de relevé des notes du baccalauréat, y compris dans le cas de transfert interne.

Tout dossier de candidature à une formation en master, pour être recevable, est tributaire du dépôt, par l'intéressé, de l'attestation de réussite de la licence originale.

Après épuisement de l'ordre du jour la séance à été levée à 14 heures

**Le Recteur**



الأستاذ سمير بن حطاطة

Annexe au procès-verbal du Conseil de Direction  
Du 18 septembre 2019

Tableau n° 01 – Places pédagogiques offertes pour les formations en second cycle (master)

Domaine	Filière	Spécialité	Nombre de places offertes	Arrêté d'ouverture	Observation
ST	Electromécanique	Electromécanique	35	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie Mécanique	Construction mécanique	57	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie Mécanique	Énergétique	42	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie Mécanique	Génie des matériaux	45	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Electronique	Electronique des systèmes embarqués	25	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie Civil	Matériaux en génie civil	45	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie Civil	Structures	45	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Hydraulique	Ouvrages hydrauliques	20	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Hydraulique	Ressources hydrauliques	20	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie biomédical	Instrumentation biomédicale	0	n°1368 du 09 Aout 2016	non fonctionnelle
ST	Sciences et génie de l'environnement	Génie des procédés de l'environnement	65	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Télécommunications	Réseaux et Télécommunications	40	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Télécommunications	Systèmes des télécommunications	40	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Travaux publics	Voies et Ouvrages d'arts	45	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Automatique	Automatique et systèmes	20	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie des procédés	Génie chimique	57	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Génie des procédés	Génie pharmaceutique	57	n°1368 du 09 Aout 2016	
ST	Electrotechnique	Réseaux électriques	40	n°1368 du 09 Aout 2016	
SM	Chimie	Chimie macromoléculaire	70	n°1273 du 09 Aout 2015	
SM	Chimie	Catalyse	30	n°1061 du 09 Aout 2015	
SM	Physique	Physique des matériaux	30	n°1273 du 09 Aout 2015	
SM	Physique	Physique énergétique et énergies renouvelables	30	n°1273 du 09 Aout 2015	
M I	Informatique	Ingénierie des systèmes Informatiques	30	n°1291 du 09 Aout 2015	
M I	Informatique	Réseaux et systèmes distribués	30	n°1291 du 09 Aout 2015	
M I	Informatique	Systèmes d'Information et technologie du Web	30	n°1291 du 09 Aout 2015	
M I	Mathématiques	Analyse mathématique et applications	40	n°1291 du 09 Aout 2015	

M I	Mathématiques	Géométrie différentielle et applications	40	n°1291 du 09 Aout 2015	
SNV	Sciences agronomiques	Cultures pérennes	50	n°1153 du 09 Aout 2015	
SNV	Sciences agronomiques	Phytopharmacie appliquée	50	n°1153 du 09 Aout 2015	
SNV	Sciences agronomiques	Production et nutrition animales	50	n°1153 du 09 Aout 2015	
SNV	Sciences agronomiques	Protection des végétaux	50	n°1153 du 09 Aout 2015	
SNV	Sciences alimentaires	Nutrition et diététique	70	n°1153 du 09 Aout 2015	
SNV	Sciences alimentaires	Qualité des produits et sécurité alimentaire	70	n°1153 du 09 Aout 2015	
SNV	Biotechnologie	Biotechnologie microbienne	70	n°1153 du 09 Aout 2015	
SNV	Sciences biologiques	Biochimie appliquée	96	n°1153 du 09 Aout 2015	
STU	Géologie	Hydrogéologie	30	n°835 du 27 Juillet 2017	
SEGC	Sciences Financières et comptabilité	Audit et contrôle de gestion	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Financières et comptabilité	Comptabilité et audit	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Financières et comptabilité	Finance d'entreprise	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Economiques	Analyse économique et prospective	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Economiques	Economie et gestion des entreprises	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Economiques	Economie Industrielle	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Economiques	Economie Internationale	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Economiques	Economie monétaire et bancaire	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Economiques	Economie quantitative	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Economiques	Economie du travail	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Commerciales	Finance et commerce International	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Commerciales	Marketing des services	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences Commerciales	Marketing Industriel	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences de gestion	Entrepreneuriat	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences de gestion	Management des ressources humaines	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences de gestion	Management	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences de gestion	Management public	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
SEGC	Sciences de gestion	Management stratégique	50	n°1192 du 09 Aout 2015	
LLA	Etudes critiques	Critique moderne et contemporaine	145	n°1236 du 09 Aout 2015	
LLA	Etudes littéraires	Littérature arabe de moderne et contemporaine	145	n°1051 du 09 Aout 2015	
LLA	Etudes linguistiques	Linguistique appliquée	145	n°1236 du 09 Aout 2015	
LLE	Langue Anglaise	Didactique des langues étrangères	52	n°1400 du 09 Juillet 2016	
LLE	Langue Anglaise	Linguistique	52	n° 835 du 27 Juillet 2017	
LLE	Langue Anglaise	Littérature et civilisation	52	n°1400 du 09 Juillet 2016	
LLE	Langue Française	Didactique des langues étrangères	55	n°1400 du 09 Juillet 2016	

LLE	Langue Française	Sciences du langage	55	n°1051 du 09 Aout 2013	
LLE	Langue Française	Didactique des langues étrangères	55	n°1051 du 09 Aout 2013	
LLE	Langue Française	Langue et culture	55	n°1400 du 09 Juillet 2016	
LLE	Traduction	Arabes-Anglais-Arabe	55	n°1051 du 09 Aout 2013	
Arts	Arts du spectacle	Dramaturgie du spectacle théâtral	30	n°1051 du 09 Aout 2013	
DSP	Droit	Droit des Affaires	120	n° 835 du 27 Juillet 2017	
DSP	Droit	Droit de la Famille	100	n° 835 du 27 Juillet 2017	
DSP	Droit	Droit Judiciaire	138	n°835 du 27 Juillet 2017	
DSP	Sciences Politiques	Administration Publique	50	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS		Histoire de l'occident musulman au moyen âge	35	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS	Sciences Humaines - Histoire	Histoire de l'Etat ottoman (1453-1924)	63	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS		Histoire de la Résistance et du mouvement national algérien	78	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS	Sciences Humaines - Archéologie	Archéologie Antique	25	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS		Archéologie Islamique	0	n°752du 26 Aout 2018	non fonctionnelle
SHS	Sciences Sociales - Sociologie	Sociologie de la Communication	15	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS		Sociologie de l'éducation	15	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS		Sociologie de l'organisation et du travail	46	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS	Sciences Sociales - Psychologie	Psychologie du travail de l'organisation et gestion des ressources humaines	30	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS		Psychologie Scolaire	30	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS		Psychologie Clinique	30	n°835 du 27 Juillet 2017	
SHS	Sciences Sociales - Philosophie	Philosophie générale	37	n°835 du 27 Juillet 2017	

**Tableau n° 02 : Programmes d'investissement de l'Université de Mustapha Stambouli – Mascara**

**Etat d'avancement des opérations inscrites (Pédagogie)**

N°	Intitulé de l'opération	Date d'inscription	AP en DA	Entreprise	Taux d'avancement	Situation physique	Situation financière
01	Acquisition, installation et mise en service de matériels des équipements scientifiques de laboratoire de l'Université de Mascara. Lot n°2 : laboratoire d'électronique, d'électricité et d'automatisme.	19/05/2013	103 657 000,00 (Lot n°: 44 161 683,70)	/	0%	Procédures d'évaluation des offres après recours en cours	/
02	Réalisation d'un mur de clôture à la ferme expérimentale à Université de Mascara	19/09/2017	46 268 000,00 réévalué à 55 265 000,00	ETS SELLAM Karim	95%	Travaux achevés	Situation 02 déposée Avenant 02 et de clôture en cours d'élaboration
03	Rénovation du réseau électrique de Faculté des sciences de la nature et de la vie à Université de Mascara	25/11/2018	8 961 000,00	ETB TCE ZENAK Mohamed	100%	Travaux achevés	Opération soldée
04	Acquisition et mise en place de serre chapelle pédagogique et expérimentation au niveau du département des sciences de la nature et de la vie à l'Université de Mascara	19/02/2017	19 095 000,00	OUTILS CHELHA	100%	Travaux achevés	Avenant n ° 01 déposé au niveau du CF pour le visa

**Tableau n° 03 : Etat des opérations inscrites au profit de la recherche scientifique**

N°	Intitulé de l'opération	Type de convention	Détail de l'opération	Entreprise chargée de l'opération	Date d'inscription	AP en DA	Taux d'avancement	Situation physique	Situation financière
01	Acquisition et installation et mise en service des équipements scientifiques pour laboratoire de recherche des Systèmes Biologiques et Géomatiques (LRSBG)	Marché N°: 04/UMSM/2018	/	SARL ESLI	08/03/2018	40 826 769,90	95%	Reste l'installation et la formation d'un seul équipement (station météo au niveau de la ferme expérimentale). Installation prévue le 22/09/2019	Facturation après l'achèvement de l'installation et la formation
02	Acquisition et installation et mise en service des équipements scientifiques pour laboratoire de recherche Chimie Physique des Macromolécules et Interfaces Biologiques (LCPMIB)	Contrat N°: 20/UMSM/2018	Lot n° 01: Physio-chimie	EUURL AM SANTE	08/03/2018	9 818 690,00	100%	Achevée	Opération soldée
		Marché N°: 03/UMSM/2018	Lot n° 02: Calorimétrie Lot n° 03: Zeta potentiel Lot n° 05: Rhéologie Lot n° 06: Fluorescence X à dispersion	SARL SINAL	08/03/2018	60 105 447,01	78%	Fourniture, installation en cours -Les équipements fournis non achevés -Une mise en demeure est transmise au SARL SINAL 15/07/2019	/

			d'énergie																	
		Marché N°: 05/UMSM/2018	Lot n° 04: Fluorescence	SARL LEYBOLD DIDACTIC	08/03/2018	26 303 046,00	0%	Résiliation unilatérale n° 235 du 04/07/2019)	/											
		Marché N°: 08/UMSM/2018	Lot n° 01: Réomètre	SARL SINAL	08/03/2018	31 651 037,50	100%	Achevée	Opération soldée											
			Lot n° 05: Evaporateur rotatif																	
			Lot n° 07: Appareil à point de fusion																	
		Contrat N°: 21/UMSM/2018	Lot n° 08: Appareil de productivité d'eau ultra pure + machine à glace	SARL HTDS	08/03/2018	4 165 357,00	98%	Acquisition, installation et formation achevées (La fourniture d'une mise à jours payante du logiciel prévus le 22/09/2019)	Facturation après l'achèvement de l'opération											
			Lot n° 09: Chimie																	
			Lot n° 02: Voltampérométrie cyclique																	
03	Acquisition et installation et mise en service des équipements scientifiques pour laboratoire de recherche Chimie Organique Macromoléculaire et des Matériaux (LCOMM)	Contrat N°: 23/UMSM/2018	Lot n° 03: Appareil de mesure de la conductivité électrique	SARL ENTEC	08/03/2018	11 406 649,80	100%	Achevée	Opération soldée											
			Lot n° 04: Analyse thermogravimétri que																	

	Contrat N°: 20/UMSM/2018	Lot n° 06: Spin coating	SARL ESLI	08/03/2018	1 483 216,00	100%	Achevée	Opération soldée	
04	Acquisition et Installation des équipements en moblier pour un bloc de 05 laboratoires de recherche	Marché N°: 08/UMSM/2018	Lot n° 01: Acquisition et Installation de paillasse	ETS BENYAMINA SALAHEDDINE	25/11/2018	54 893 331,50	100%	Achevée	Avenant déposé au niveau du DGRSDT
			Lot n° 02: Acquisition et Installation de moblier de bureau				0%	en cours de résiliation	/
	Lot n° 03: Acquisition, Installation et mise en marche d'un groupe électrogène		KUFFAN LUM						

**Tableau n° 04 : Programme PSD (Géré par la Direction des Equipements Publiques)**

N°	Inutile de l'opération	Localisation	Etat de l'opération
01	Réalisation d'un complexe sportif (Salle OMS et Piscine)	Pôle universitaire de Mamounia	Cahier des charges pour choix de l'entreprise (après annulation) en cours d'élaboration par la DEP Mascara

M I	Mathématiques	Géométrie différentielle et applications	40	n°1291 du 09 Aout 2016	
SNV	Sciences agronomiques	Cultures pérennes	50	n°1153 du 09 Aout 2016	
SNV	Sciences agronomiques	Phytopharmacie appliquée	50	n°1153 du 09 Aout 2016	
SNV	Sciences agronomiques	Production et nutrition animales	50	n°1153 du 09 Aout 2016	
SNV	Sciences agronomiques	Protection des végétaux	50	n°1153 du 09 Aout 2016	
SNV	Sciences alimentaires	Nutrition et diététique	70	n°1153 du 09 Aout 2016	
SNV	Sciences alimentaires	Qualité des produits et sécurité alimentaire	70	n°1153 du 09 Aout 2016	
SNV	Biotechnologie	Biotechnologie microbienne	70	n°1153 du 09 Aout 2016	
SNV	Sciences biologiques	Biochimie appliquée	96	n°1153 du 09 Aout 2016	
STU	Géologie	Hydrogéologie	30	n°835 du 27 Juillet 2017	
SEGC	Sciences Financières et comptabilité	Audit et contrôle de gestion	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Financières et comptabilité	Comptabilité et audit	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Financières et comptabilité	Finance d'entreprise	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Economiques	Analyse économique et prospective	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Economiques	Economie et gestion des entreprises	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Economiques	Economie Industrielle	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Economiques	Economie Internationale	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Economiques	Economie monétaire et bancaire	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Economiques	Economie quantitative	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Economiques	Economie du travail	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Commerciales	Finance et commerce International	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Commerciales	Marketing des services	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences Commerciales	Marketing Industriel	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences de gestion	Entrepreneuriat	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences de gestion	Management des ressources humaines	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences de gestion	Management	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences de gestion	Management public	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences de gestion	Management stratégique	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
SEGC	Sciences de gestion	Management stratégique	50	n°1192 du 09 Aout 2016	
LLA	Etudes critiques	Critique moderne et contemporaine	145	n°1236 du 09 Aout 2016	
LLA	Etudes littéraires	Littérature arabe de moderne et contemporaine	145	n°1051 du 09 Aout 2016	
LLA	Etudes linguistiques	Linguistique appliquée	145	n°1236 du 09 Aout 2016	
LLE	Langue Anglaise	Didactique des langues étrangères	52	n°1400 du 09 Juillet 2016	
LLE	Langue Anglaise	Linguistique	52	n° 835 du 27 Juillet 2017	
LLE	Langue Anglaise	Littérature et civilisation	52	n°1400 du 09 Juillet 2016	
LLE	Langue Française	Didactique des langues étrangères	55	n°1400 du 09 Juillet 2016	